

SEMESTRES 1 ET 2 MENTION ADMINISTRATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE PARCOURS DEVELOPPEMENT SOCIAL

Modalités d'admission

■ sur sélection :

Titulaires d'une licence d'AES, de droit, d'économie, de gestion, de sociologie ou de psychologie ou d'un diplôme d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de conseiller en économie sociale et familiale et d'animateur socio-culturel

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	TPE	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Approches disciplinaires des objets de formation	Socio. gale et problématiques soc.	14	3.5			17.5	15 pour toute l'UE	Dossier d'étude validant la totalité de l'UE			2.5 pour toute l'UE
	Anthropologie politique et économique	14	3.5			17.5					
	Analyse clinique du travail social	10.5				10.5					
	Philosophie du travail social	14	3.5			17.5					
	Atelier dossier d'étude		14			14					
	Construction du dossier d'étude	7	7			14					
	Anglais		17.5	11.5		29					
TOTAL UE		59.5	49	11.5		120	15				2.5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TPE	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
Analyse de l'action sociale et de l'intervention sociale	Analyse des politiques sociales	28					15 pour toute l'UE	Dossier de positionnement professionnel validant la totalité de l'UE			2.5 pour toute l'UE
	Epistémologie et travail social	10.5				10.5					
	Analyse des théories et méthodes d'intervention sociale	10.5				10.5					
	Histoire des institutions sociales	10.5				10.5					
	Séminaire Conférences	7				7					
	Dynamiques professionnelles	7	14	21.5		42.5					
	Fondements & critiques des théories et méthodes projet & évaluation	21				21					
	Cadre juridique national et européen de l'administration sociale	15				15					
	Administration des collectivités territoriales	15				15					
TOTAL UE		124.5	14	21.5		160	15				2.5

TOTAL S1	184	63	33			280	30				5
-----------------	------------	-----------	-----------	--	--	------------	-----------	--	--	--	----------

SEMESTRE 2

UE 3	discipline	CM	TD	TPE	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception et conduite d'études dans le secteur social Construction et réalisation d'une étude diagnostic	Méthodologie de l'étude diagnostic	21	7			28	15 pour toute l'UE	Rapport d'étude diagnostic validant la totalité de l'UE			2.5 toute l'UE
	Stage Réalisation de l'étude diagnostic			86		86					
TOTAL UE		21	7	86		114	15				2.5

UE 4	discipline	CM	TD	TPE	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Conception et conduite de recherches dans le secteur social Construction d'une question de recherche	Méthodologie générale de recherche	3.5				3.5	15 pour toute l'UE	Mémoire théorique validant la totalité de l'UE			2.5 toute l'UE
	Séminaire mémoire		17.5	26		43.5					
	Méthodologie qualitative recherche	14	10.5			24.5					
	Méthodologie quantitative recherche	14	10.5			24.5					
	Direction de mémoire			10		10					
TOTAL UE		31.5	38.5	36		106	15				2.5

TOTAL S2	52.5	45.5	122		220	30				5
-----------------	-------------	-------------	------------	--	------------	-----------	--	--	--	----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

● Sessions d'examen :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20. L'année est validé si la moyenne générale des semestres pondérées par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

La formation est organisée en trois années pour tenir compte des contraintes des salariés en formation continue. Les étudiants sont inscrits en M1 les deux premières années et en M2 la dernière année.

Contacts

Responsables du diplôme : Pour l'université de Bourgogne : Pierre BODINEAU
Pour l'IRTESS : Philippe LYET

Secrétariat-scolarité : Catherine CORSERET 03.80.39.53.19 Catherine.corseret@u-bourgogne.fr

Composante de rattachement : UFR Droit et Science Politique